

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS DICRIM 2022



Présentation

Quelle attitude adopter en cas d'incendie ? Qui appeler en cas de mouvement de terrain ? Que faire lors d'une inondation incendie de forêt ? Autant de questions qui trouveront leurs réponses dans ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Un outil précieux à consulter régulièrement et à conserver dans un endroit accessible. Le risque majeur ne prévient pas toujours, se familiariser avec les premiers gestes d'urgence pourra peut-être un jour vous sauver la vie ou celle de vos proches. L'article L 125.2 du code de l'environnement prévoit que « tout citoyen a droit à une

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** a pour but d'informer la population sur les risques existants et les moyens de s'en protéger. Il vient en complément du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** et du **Plan Particulier d'Intervention (PPI) de Tourris** qui précisent l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Ce dernier, établi en date du 09 juin 2010, est consultable en mairie.

Le risque majeur

Le risque est un danger possible pouvant entraîner des préjudices humains, matériels ou environnementaux, Lorsqu'il survient, il est qualifié selon sa gravité.

Les conséquences se mesurent en termes de dommages. Le risque majeur se caractérise à la fois par son apparition soudaine, sa faible fréquence et sa gravité importante ; les dommages qui en découlent sont importants. Il peut être d'origine naturelle ou technologique (activité humaine).

A Solliès-Ville, quels sont les risques possibles ? Selon ces définitions, la commune de Solliès-Ville peut être touchée par certains risques qui

- Incident
- Accident
- Accident grave
- Catastrophe
- Catastrophe majeur

DANGER!

Feu de forêt	page 10
Inondation	page 11
Séisme Mouvements de terrain	page 12
Climatiques	page 13
Technologique / Transport de marchandises dangereuses	page 14
site pyrotechnique de Tourris	page 15
Nuage toxique chimique	page 16

L'alerte

Le signal d'alerte est diffusé par la sirène communale et prend la forme de trois séquences de 1 minute et 41 secondes séparées par un silence de 5 secondes. Le son est modulé montant et descendant. Le signal national d'alerte L'Alerte Le signal de fin d'alerte correspond à un signal continu de 30 secondes. La radio, peut être amenée à diffuser des messages d'alerte, d'informations et de consignes à suivre. La télévision, très utile pour les alertes météorologiques. En fonction des besoins et selon l'étendue de la zone géographique à couvrir, d'autres moyens peuvent être mis en œuvre par la municipalité

Préparez-vous à faire face aux risques et ayez les bons réflexes

Pour cela, faites vous-même votre plan familial de sécurité en vous inspirant du guide des consignes générales de sauvegarde qui vous est proposé ci-après. Bien les connaître c'est préserver votre vie et celle de votre entourage. Pensez à vos voisins qui ne sont pas autonomes. Quelle que soit la nature des risques et leurs conséquences, la prévention individuelle repose, en général, sur des attitudes et gestes généralement identiques

• diffusion par :

- > SMS pour les personnes qui en ont fait la demande,
- > haut-parleur,
- > tracts,
- > téléphone,
- > porte à porte

il vous sera alors ordonné :

- > de rester chez vous ou
- > de vous préparer à évacuer.

Vous devez :

- rester chez vous ou rentrer dans le bâtiment le plus proche ;
- écouter la radio ; • couper le gaz et l'électricité ;
- surveiller vos SMS ;
- écouter les consignes diffusées par les médias et/ou les autorités,

Vous ne devez pas :

- aller chercher vos enfants à l'école ;

Que faire en cas d'alerte ?



Vous devez

- téléphoner sauf en cas d'urgence.
- rester chez vous ou rentrer dans le bâtiment le plus proche ;
- écouter la radio ;
- couper le gaz et l'électricité ;
- surveiller vos SMS ;
- écouter les consignes diffusées par les médias et/ou les autorités,

Vous ne devez pas

- aller chercher vos enfants à l'école ;
- téléphoner sauf en cas d'urgence.

Guide des consignes générales de sauvegarde et de prévention

Au moment de votre installation sur la Commune de Solliès-Ville, que vous soyez nouveau résident ou vacancier, vous devez :

- vous renseigner sur les risques pouvant vous menacer (Mairie, voisinage etc...) selon votre lieu de résidence ;
- vous inscrire, si vous le souhaitez, pour recevoir par SMS les messages éventuels de sécurité émis par la municipalité (accueil Mairie).

Gardez toujours les numéros de téléphone des secours en mémoire

Secours	112
Sapeurs-pompiers	18
SAMU	15
Gendarmerie	17

Préparez et entretenez votre environnement par rapport aux risques susceptibles de vous menacer

- Débroussailliez ;
- Vérifiez le bon état de vos gouttières et chéneaux ;
- Entretenez et curez les canaux d'évacuation de l'eau ;
- Protégez vos canalisations d'eau extérieures contre le gel ;
- Ancrez solidement vos citernes (gaz, fuel, ...) ;
- Vérifiez le bon arrimage de tous les éléments susceptibles de s'envoler lors de grand vent ;
- En zone inondable ayez toujours des briques ou des agglos pour surélever les meubles.
- Repérez les fréquences de : France Inter : 91.4 ou 92 ou 92.7 France bleu Provence : 102.3 ou 101.2 ou 102.9 Ainsi que des radios locales pour vous mettre à l'écoute de la radio dès l'annonce d'un sinistre ;
- Apprenez à reconnaître le signal national d'alerte. Les essais ont lieu tous les premiers mercredis du mois à 12h ;

Repérez au plus tôt

- 1°) la situation des éléments de sécurité de votre résidence : coupures générales du gaz, de l'électricité et de l'eau ;
- 2°) les chemins d'évacuation et les abris extérieurs ainsi que les zones de parking hors risques.

Surveillez régulièrement les cartes de vigilance météo

Consignes générales de sauvegarde et de prévention



Couleur verte, pas de vigilance particulière



Couleur jaune, être attentif



Couleur orange, être vigilant



Couleur rouge, VIGILANCE ABSOLUE

Ayez toujours chez vous

- un poste radio à pile ;
- une réserve de piles ;
- une ou plusieurs lampes de poche ;
- une réserve d'eau potable ainsi qu'une petite réserve de produits alimentaires de base.
- Votre logement doit être équipé d'un détecteur de fumée, suivant sa configuration et votre mode de chauffage, installez aussi un détecteur de monoxyde de carbone (CO)
- Ayez chez vous un extincteur et faites-le vérifier régulièrement ;

Prenez des mesures simples, elles peuvent vous sauver la vie

- Vérifiez toujours le bon fonctionnement de vos appareils de chauffage ;
- Rappelez-vous que le ramonage de vos conduits de cheminée est obligatoire annuellement
- Ne bouchez jamais les dispositifs d'aération et ventilation (sauf contordre des autorités en cas de catastrophe technologique) ;
- Encouragez vos enfants et membres de votre famille à suivre des cours de secourisme et équipez-vous d'une petite trousse de secours d'urgence ;
- Regroupez vos papiers personnels importants en un seul et même lieu, de préférence dans une mallette ; il en est de même pour les médicaments que vous devez prendre régulièrement
- Si vous êtes handicapé et isolé faites-vous connaître à la Mairie par téléphone 04 94 28 90 47 ou par internet stoucas.mairie@wanadoo.fr, les services de secours seront ainsi informés de votre situation et prendront les dispositions nécessaires en cas de sinistre.

Consignes générales de sauvegarde et de prévention

Prenez l'habitude de respecter les règles d'hygiène de base

- Se laver régulièrement les mains ;
- Toujours laver immédiatement à grande eau les parties du corps qui ont été en contact avec des produits chimiques ;
- Ne jamais fumer en manipulant des produits chimiques.

Si vous vous déplacez

- Signalez toujours à vos proches votre départ et votre destination (randonnée, voyage, navigation maritime, etc.) ;
- Pour les déplacements de longue distance :
 - > Equipez votre véhicule d'une réserve d'eau potable, d'un extincteur et d'une ou deux couvertures ;
 - > Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du Centre Régional d'Information et de Coordination Routière Méditerranée (CRICR).

Tél : 09 72 95 79 34

Internet : <https://twitter.com/CRICRMEDITERRAN> <https://www.bison-fute.gouv.fr>

- **Ne sortez jamais de votre maison** pour tenter de réparer une toiture ou mettre à l'abri des biens (voitures, meubles etc..) ; s'ils représentent un danger réel prévenez les secours.

Facilitez le travail des sauveteurs lorsqu'ils vous proposent une évacuation ou vous donnent des conseils. En cas de sinistre, les services de secours accordent toujours leur priorité au sauvetage des vies humaines.

Avant un sinistre prévisible (alerte météo orange ou rouge) ou pendant le sinistre :

- gardez vos enfants à la maison, ne les emmenez pas à l'école ;
 - S'ils sont déjà à l'école, n'allez pas les chercher, ils sont gardés et protégés.
- Attendez les informations et assurez-vous que votre itinéraire est sans danger avant d'aller les rejoindre. Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez toujours vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Attitude générale à tenir lors d'un sinistre



Conservez toujours votre calme, alertez les secours, ils sont prêts à intervenir

Si vous êtes témoin d'un accident, assurez-vous que les actions que vous mènerez seront sans danger pour vous-même, pour les victimes ou pour les autres témoins.

Mettez-vous à l'abri du risque

Si vous êtes menacé par des fumées, respirez à travers un linge humide et mettez-vous au ras du sol. Il y fait plus frais et les fumées chaudes montent.

- Evacuez que si votre logement n'est plus sûr ou sur ordre des autorités, dans ce cas emportez vos papiers personnels importants, vos médicaments urgents et, si possible, des vêtements de rechange ;

Evacuation de votre logement :

Gardez vos papiers d'identité et votre téléphone portable sur vous.

N'utilisez le téléphone que pour des urgences ; l'encombrement des lignes et réseaux sont de nature à gêner gravement l'action des services de secours.

Ecoutez la radio.

Respectez les consignes édictées par les autorités, les médias ou Météo France.

Que faire une fois l'alerte passée ?

Les bons réflexes

Restez à l'écoute de la radio.

Ne sortez pas sans protection (chaussures, gants, etc.).

Inspectez votre maison et ses alentours.

Signalez toute anomalie aux services de secours.

Ne touchez en aucun cas des fils électriques tombés à terre.

Ne remettez l'électricité et le gaz qu'après le passage des services spécialisés.

Signalez toute difficulté à la Mairie

> 04 94 13 80 30

Consultez :

> vos SMS (si vous êtes inscrits) ;



Les consignes lors d'un feu de forêt



Respectez les consignes générales de sauvegarde et mettez en application votre plan familial de mise en sécurité.

Dans la nature, éloignez-vous de l'axe du feu et des fumées le plus rapidement possible.

Manifestez-vous auprès des services de secours (terrestres, aériens...).

Si vous êtes menacés par le feu et des fumées, respirez à travers un linge humide.

En voiture, si vous êtes surpris par un front de flammes (pas de visibilité), ne sortez pas de votre véhicule et fermez les vitres et aérateurs. Arrosez-vous d'eau.

Les bons réflexes :

Une maison protégée est le meilleur abri :

- N'évacuez que sur les ordres des autorités ;
- Ouvrez le portail du terrain ; • Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres ;
- Occultez les aérations avec un linge humide ;
- Rentez les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après ;
- Fermez les bouteilles de gaz (éloignez celles qui sont à l'extérieur) ;
- Enlevez les éléments combustibles (linge, mobilier PVC, tuyaux...) ;
- Garez les véhicules contre la maison à l'opposé de la venue du feu ;

Les consignes lors d'une inondation



Respectez les consignes générales de sauvegarde et mettez en application votre plan familial de mise en sécurité.

Informez-vous de la montée des eaux et des consignes par la radio ou auprès de la Mairie ;

Utilisez les dispositifs de protection temporaires si nécessaire (batardeaux, couvercles de bouche d'aération) ;

Réfugiez-vous dans les étages, chez des amis, en un point haut préalablement repéré, ou dans les lieux d'hébergement prévus par la Commune ;

Les bons réflexes :

Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école si votre itinéraire n'est pas sûr ;

N'évacuez que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés ;

Ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture). Plus du tiers des victimes des inondations sont les conséquences d'imprudences de ce type.

Les consignes lors d'un mouvement de terrain



Respectez les consignes générales de sauvegarde et mettez en application votre plan familial de mise en sécurité.

Eboulement, chutes de pierres, glissement de terrain

Fuyez latéralement, ne revenez pas sur vos pas ;

Gagnez un point en hauteur, n'entrez pas dans un bâtiment endommagé

Si vous êtes surpris à votre domicile, abritez-vous sous un meuble solide éloigné des fenêtres

Les bons réflexes :



Les bons réflexes :

Effondrement du sol

Dès les premiers signes :

- Evacuez les bâtiments et n'y retournez pas ;
- Ne prenez pas l'ascenseur ;
- Eloignez-vous de la zone dangereuse ;
- Rejoignez les lieux de regroupement indiqués par les autorités.

Signalez aux services de secours :

- les absences de voisins (voyage, etc.) ; leur éventuelle disparition

Les consignes «risques climatiques»

Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du CRICR

Tél : 09 72 95 79 34 www.twitter.com/cricrmediterran www.bison-fute.gouv.fr



Respectez les consignes générales de sauvegarde et mettez en application votre plan familial de mise en sécurité.

Dès la situation orange et impérativement en situation rouge

Respectez les consignes de Météo France et des autorités ;

Restez chez vous et évitez tout déplacement ;

Mettez-vous à l'écoute de vos stations locales ;

Gardez vos enfants à la maison. S'ils sont à l'école, n'allez pas les chercher sauf si l'itinéraire est sûr ; ils seront gardés.

En cas d'obligation de déplacement :

Respectez scrupuleusement les consignes de circulation et les déviations mises en place ;

Soyez prudent et vigilant limitez votre vitesse en voiture ;

Facilitez le passage des secours, des engins de dégagement et de sablage des routes et autoroutes ;

Évitez les secteurs forestiers et, en ville, soyez vigilant face aux chutes possibles d'objets divers ;

Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule (couvertures, boissons etc.),

Ne pas faire tourner le moteur sans aération de l'habitacle ;

Ne quittez votre véhicule sous aucun prétexte, sauf sur sollicitation des secours ou si votre vie est directement menacée ;

Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou couverte de neige.

Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile.

En cas d'accident majeur sur le site militaire de Tourris

Respectez les consignes générales de sauvegarde et mettez en application votre plan familial de mise en sécurité.

Si vous êtes hors du périmètre :

Pas de consigne particulière ;

La police municipale isolera la zone à risques en interdisant :

- l'accès au site par la route des Sèlves ;
- l'accès à la piste de Gabet.
- l'accès par la pise du Mouras



Les bons réflexes :

Si vous êtes sur une piste à proximité du site ou sur les accès conduisant au site militaire :

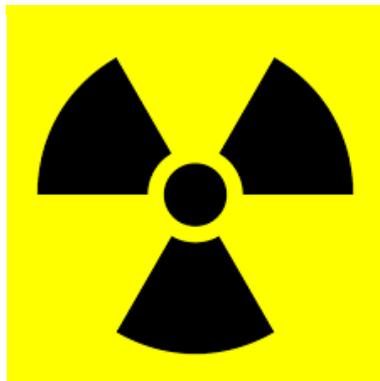
Mettez-vous à l'abri des projections ;

Conformez-vous aux directives des patrouilles de la police municipale ou de gendarmerie.

Les consignes liées aux risques chimique ou nucléaire

Respectez les consignes générales de sauvegarde et mettez en application votre plan familial de mise en sécurité.

Dès le signal d'alerte, mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche ;
Suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités, les radios et médias ;
Fermez portes et fenêtres, puis éloignez-vous-en ;
Arrêtez la ventilation mécanique et obturez les prises d'air correspondantes ;
Arrêtez les chauffages ;
Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille (ils sont aussi protégés) ;



Les bons réflexes :

Ne téléphonez pas sauf urgence ; Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation ;
N'utilisez pas votre voiture.
Vous serez informé des mesures à prendre pour vous, votre famille et vos biens, par la radio ;
Si une évacuation était décidée par les autorités, prenez les moyens de transport prévus pour votre transfert vers des lieux d'hébergement ; Les comprimés d'iode ne doivent être absorbés que sur consigne des autorités.
Ces mesures seront précédées d'une mise à l'abri à domicile afin de permettre à votre famille de se regrouper avant l'évacuation.

A qui s'adresse ce document et en quelles circonstances l'utiliser ?

Il vous concerne vous et votre famille et vous indique les consignes à suivre en cas de risque majeur (incendie, inondation, mouvement de terrain, etc.). Gardez-le toujours auprès de vous, dans votre maison ou appartement et n'hésitez pas à le consulter pour vous familiariser avec les attitudes et gestes qui pourraient vous sauver la vie.

Sommaire

Présentation p.1

Le risque majeur p.2

L'alerte p. 3 et 4

Consignes générales p. 5 à 7

Attitude à tenir p.8

Une fois l'alerte passée p.9

Consignes incendie p.10

Consignes inondation p.11

Consignes mouvement de terrain p.12

Consignes conditions climatiques p.13

Consignes risques technologiques p.14

Consignes accident sur le site militaire de Tourris p.15

Consignes risque nucléaire p.16

112 Secours depuis votre portable.

18 Sapeurs-pompiers.

15 SAMU.

17 Gendarmerie.